

# LES ACTEURS

**L'Agefiph et ses prestataires**

**Le FIPHP**

**Les autres acteurs : MDPH,...**

**Les prescripteurs : Pôle Emploi, Cap  
Emploi, missions locales**





Préparation et accès à l'emploi Aide au recrutement	Mobilisation des entreprises	Maintien dans l'emploi	Grands comptes
Cap emploi	Alther	Sameth	Conseil réalisé par la DGC ou les DR
Insertion, reprise d'emploi	Compensation du handicap	Bilans et formations	Prestations en ligne
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prestation de conseil à la création d'activité ✦</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prestations Ponctuelles Spécifiques - PPS : déficience auditif, déficience visuel, déficience motrice, handicap psychique, handicap mental ✦</li> <li>Etudes préalables à l'adaptation des situations de travail - EPAST ✦</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions en nombre (Formations courtes et collectives) ✦</li> <li>Prestations spécifiques d'orientation professionnelle - PSOP ✦</li> </ul>	Candidathèque, offres d'emploi, prestations SEPH
Incitation à la reprise d'emploi au recrutement, au maintien	Compensation du handicap	Formations	Aide au projet de l'entreprise et de ses partenaires sociaux
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide forfaitaire à la création d'activité</li> <li>Trousse Première assurance -TPA</li> <li>Enveloppe ponctuelle aide personnalisée à l'emploi - Epape ✦</li> <li>Aide à l'Insertion Professionnelle - AIP ✦</li> <li>Aide contrat de professionnalisation (employeur, personne, pérennisation)</li> <li>Aide au contrat d'apprentissage (employeur, personne, pérennisation)</li> <li>Aide au maintien dans l'emploi ✦</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide aux déficients visuels – bloc-notes Braille &amp; plage tactile Braille</li> <li>Aide aux déficients auditifs – prothèse(s) auditive(s)</li> <li>Aide à l'aménagement de véhicule</li> <li>Aide à l'aménagement de véhicule avec acquisition</li> <li>Aide ponctuelle aux trajets</li> <li>Aide au surcout du permis de conduire</li> <li>Aide au tutorat</li> <li>Aide à l'adaptation des situations de travail</li> <li>Aide à l'emploi d'un travailleur handicapé - AETH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation individuelle dans le cadre d'un parcours vers l'emploi ✦</li> <li>Formation dans le cadre du maintien dans l'emploi ✦</li> </ul>	Diagnostic conseil approfondi Convention politique d'emploi Convention avec les organisations syndicales



## Les autres acteurs

Au niveau national

- La **Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)** : collecte du jour de solidarité pour réaffectation dans les établissements de personnes âgées ou handicapées, attribution des fonds aux **Maisons Départementales des Personnes Handicapées – MDPH** – (ex Cotorep)
- Le **Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)**



## Les autres acteurs

Au niveau départemental

- La **MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)**
- Faisant suite aux CDES (jeunes) et aux COTOREP (adultes) = « guichet unique » permettant aux personnes handicapées d'effectuer l'ensemble de leurs démarches administratives.
- Elle est pilotée par le Conseil Général
- Elle peut accorder des aides spécifiques



## La CDAPH

- La **CDAPH** (ex. COTOREP et Commission Départementale de l'Éducation Spéciale - CDES) décide de l'accès au statut de bénéficiaire de l'obligation d'emploi par l'intermédiaire de trois types de décisions. Une même personne peut demander à bénéficier des trois types de reconnaissance :
  - La **RQTH**.
  - L'**AAH**.
  - La **carte d'invalidité**.



## Les prescripteurs – la co-traitance

- La co-traitance des demandeurs d'emploi repose sur une segmentation de la population en plusieurs publics-cible. Les différents réseaux de co-traitants offrent des services adaptés en direction d'un public spécifique, complémentaires à ceux de Pôle Emploi.
- Ainsi, au niveau national, Pôle Emploi développe la co-traitance avec trois réseaux :
  - les **missions locales** pour l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans ;
  - **l'Apec** pour l'accompagnement des cadres ;
  - les **Cap Emploi** pour l'accompagnement spécifique des travailleurs handicapés



## Cap Emploi

- **Cap Emploi** est un réseau composé de 119 organismes de placement spécialisés, répartis sur l'ensemble du territoire. Présents dans chaque département, ils apportent un **service de proximité aux entreprises et aux personnes handicapées pour toutes les questions liées au recrutement et au parcours vers l'emploi**. Financé par l'Agefiph, le réseau est composé d'un millier de professionnels.
- Ce sont les Cap Emploi avec lesquels s'effectue la co-traitance avec Pôle emploi pour **le suivi et l'accompagnement des demandeurs d'emploi bénéficiant d'une obligation d'emploi**.



# La relation Pôle Emploi – Cap Emploi

- La collaboration entre **Pôle emploi** et **l'Agefiph** prend appui sur une **convention de partenariat renforcée**.
- Celle-ci demande aux acteurs de terrain de se mobiliser en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées, au travers d'un **accompagnement assuré par Pôle emploi et le réseau spécialisé Cap Emploi et en recourant au développement d'actions communes**
- La co-traitance correspond à 20 % des travailleurs handicapés présents dans la demande d'emploi en fin de mois (DEFM), soit **64 000 demandeurs d'emploi par an**.